

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 13

quorum : 7

titulaires présents : 11

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 11

date de la convocation :

28 avril 2026

SEANCE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Bertrand LE FRANCOIS

2026/05 N°16

Objet de la Délibération :
Désignation représentants
AMORCE

Présents : MM M. GEIS, F. LEGRAND, J-P. CORVISIER, V. LOMBART,
B. LE FRANCOIS, D. BRIZION, D. DIDELOT, D. MINUTO, J BETLER,
G. ROUARD, P. DEHAND

Excusé : Mme M-N BAUDIER, D. MINEBOIS, J. ANTOINE

Suppléants présents : S LOISEAU, J-P COLIN, J-M BRENNER,
P. MAGISSON, Y. JEANNEL

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération 2026/03 n°8 du 26 mars 2026 relative à l'adhésion du SMET à l'association AMORCE

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,
DECIDE de renoncer au vote à bulletin secret,

DESIGNE M. Philippe DEHAND comme membre titulaire et M. Guillaume ROUARD comme membre suppléant pour représenter le SMET à amorce,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Bertrand LE FRANCOIS

